



Décision n° 2023/14

Portant attribution du marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du redéploiement des services au siège de la CCVS dans une démarche de sobriété énergétique et d'intégration urbaine

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2182-1 et suivants°,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 22 novembre 2022 notamment sur la plateforme <http://marchespublics596280.fr>,

Vu le classement des offres effectué en fonction des critères d'attribution suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	35.0 %
2-Valeur technique	65.0 %
2.1-Note présentant les connaissances du candidat pour des projets de redéploiement et missions de programmiste, sa perception du territoire dans lequel le projet s'inscrit et sa compréhension des enjeux d'aménagement en termes d'organisation et de fonctionnalité des espaces	20.0 %
2.2-La capacité à rendre son travail accessible au plus grand nombre et notamment aux citoyens pour faciliter l'appropriation des enjeux de l'énergie	15.0 %
2.3-Organisation de l'équipe dédiée à la mission comprenant la présentation précise de chaque intervenant et notamment de l'interlocuteur référent de la collectivité avec fourniture pour chacun des C.V (Pour rappel, Il est demandé la désignation d'un interlocuteur privilégiée.)	10.0 %
2.4-Description du déroulé précis de la mission (articulation des différentes phases et organisation du dialogue avec la collectivité) et fourniture d'un planning potentiellement optimisé incluant l'ensemble de ces éléments y compris les différentes réunions	20.0 %

DECIDE

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n°2022018 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du redéploiement des services au siège de la CCVS dans une démarche de sobriété énergétique et d'intégration urbaine au groupement :

CUBIK AMO (Mandataire)
36, rue Bernard Chédeville
27100 Le Vaudreuil

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 076-247600588-20230301-DECISION2023014-CC



CABESTAN – ARCHIPROGRAMME (Co traitant)

Galanga, 53 rue Orbe
76000 ROUEN

Pour un montant de :

Montant HT : 80 400,00 €

Montant TTC : 96 480,00 €

Découpage par tranches :

TF 9 000,00 € HT

TO001 10 200,00 € HT

TO002 10 200,00 € HT

TO003 51 000,00 € HT

Article 2 : de signer toutes les pièces du marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet et transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Communautaire

Fait à Eu, le 01 MARS 2023

Le président,

Eddie Facque

**Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,**

